



C O N S E I L G É N É R A L

DE LA
COMMUNE DE PESEUX

Séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2020 à 19h30 à la Maison de Commune

Président	:	Monsieur Dominik Schneuwly
Conseillers généraux présents	:	31
Conseillers généraux excusés	:	8 Messieurs Pierre-Yves Jeannin, Michel Olivier Schurch, Christian Wicky et Mesdames Marine Mühlethaler, Katharina Roth, Evelyne Rouvinez, Vanessa Sintz et Marie-Claire Zimmerli (cette dernière arrivera en cours de séance)
Conseillers généraux absents	:	2 Messieurs Sébastien Brunet et Nicolas Forster
Siège vacant	:	0
Conseillers communaux présents	:	5
Appel début séance	:	31 présents 8 excusés 2 absents

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et salue tout particulièrement le public.

L'effectif du Conseil général est de 41 membres, le quorum est de 21.

Je vous rappelle les consignes de l'OFSP. Dans notre cas particulier :

- Tout le monde doit porter un masque durant toute la séance.
- Le public et des représentants de la presse peuvent assister à la séance, ceci à condition de communiquer leurs coordonnées à l'agent de la sécurité publique qui va passer vers eux, ceci pour des questions de traçabilité.

Correspondance :

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, donne lecture de deux emails en signalant avoir tout d'abord écrit, le 20 septembre 2020, au GTC Communication sur le sujet de l'identité visuelle de la nouvelle commune.

Je vous en lis un extrait :

(...) Lors de notre première réunion, on nous a confronté avec trois variantes de logos. Il se trouve que le lendemain du jour de notre réunion, le Conseil général de Peseux siégeait. J'ai profité de l'occasion pour sonder l'opinion des membres du Conseil général sur la dénomination de la nouvelle commune figurant dans les logos présentés, à savoir « Ville de Neuchâtel ».

L'opinion des membres du législatif de Peseux peut se résumer comme suit :

- *Une très large majorité des membres du Conseil général, toutes couleurs politiques confondues, désapprouve catégoriquement la proposition de « Ville de Neuchâtel » ; elle est d'avis que seule la dénomination « Commune de Neuchâtel » reflète la réalité de cette fusion, qui est celle entre quatre localités de nature diverses, à savoir une ville et trois villages.*
- *Plusieurs membres du Conseil général ont fait savoir qu'ils s'attendaient à une forte réaction de rejet parmi la population de Peseux si cette dernière venait à découvrir le mot « Ville » au lieu de celui de « Commune » dans la nouvelle identité visuelle, et cela aussi bien parmi celles et ceux qui avaient voté contre la fusion que parmi celles et ceux qui avaient voté pour ! Il faut bien comprendre que la fusion a été acceptée par l'électorat de Peseux lors du second vote précisément parce que cette fusion leur a été présentée par les défenseurs du oui, dont des membres de l'exécutif de la Ville, non comme une absorption des petites communes par la plus grande, mais par la*

création d'une nouvelle commune faite de plusieurs localités avec leurs caractères urbain respectivement villageois propres. (...)

Le 22 septembre, Monsieur Emmanuel Gehrig, chargé de communication de la Ville de Neuchâtel, m'a répondu :

(...) Au nom du groupe communication de la fusion, et pour compléter l'envoi du PV de séance par Mme Camille Sickert, je tiens à vous remercier d'avoir évoqué avec votre Conseil, en lien avec la discussion sur les logos au sein de notre groupe, la question de l'appellation de la nouvelle commune. Nous comprenons parfaitement la nécessité de « prendre la température » sur une question aussi cruciale que l'identité visuelle, afin d'avancer ensemble, dans l'esprit qui a toujours guidé cette co-construction. Aussi, nous aimerions vous rassurer : rien de ce que nous vous avons montré en séance mercredi dernier n'est gravé dans le marbre, et nous prenons ces remarques dûment en compte. Nous estimons d'ailleurs ces retours fort utiles pour faire aboutir le projet de manière concertée. Notre mandataire étudiera ainsi des variantes, incluant la dénomination Commune de Neuchâtel, et reviendra vers nous avec de nouvelles propositions.

Ainsi nous avons demandé à l'agence chargée du projet de plancher plus spécifiquement sur la question du nom, en prenant soin d'éviter une formule qui froisserait l'une ou l'autre des parties à la fusion. Nos mandataires ont bien compris que l'identité de la Neuchâtel fusionnée ne doit pas se résumer à une formule unique répétée à l'envi, mais pouvoir se décliner sous des formes diverses qui prennent en compte les identités de chaque ancienne Commune. (...)

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, passe à l'ordre du jour.

Le Conseil communal a décidé de retirer le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la suppression du Fonds Fornachon et à la constitution de la Fondation Fornachon, présenté initialement au point 1 de l'ordre du jour.

Par ailleurs, je signale que nous n'avons pas d'approbation de procès-verbal, les séances du 17 septembre et celle d'aujourd'hui étant très rapprochées, il n'a matériellement pas été possible de finaliser le procès-verbal.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, ajoute une information.

Par rapport à la demande de crédit pour la construction d'un réservoir, le Conseil communal propose de retirer ce rapport. En effet, nous avons eu un échange avec le COPIL de fusion. Bien que nous ayons coordonné ces études, avec la Ville et Viteos, nous avons eu un retour de la Commune de Corcelles-Cormondrèche qui suggère des possibilités de synergie avec son réservoir qui a été construit relativement récemment, sauf erreur il y a 10 ans.

Nous préférons donc répondre à cette proposition en faisant une vérification afin de vous soumettre un rapport complété pour la séance du Conseil général du 29 octobre prochain.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce l'ordre du jour ainsi modifié.

Ordre du jour

- 1) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.00 pour la requalification des espaces publics de la rue Ernest-Roulet.
- 2) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 1'420'000.00 pour la réfection des infrastructures souterraines et aménagement en surface du secteur des rues Ernest-Roulet, Placeules et de la Gare.
- 3) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 4'250'000.00 TTC pour l'aménagement du centre de Peseux.
- 4) Information(s) du Conseil communal.

Madame Elisabeth Moser (EAG) prend la parole.

Afin que tout le monde ait le même niveau d'information, le Conseil communal peut-il expliquer pourquoi il a retiré le point 1 de l'ordre du jour initial, à savoir son rapport relatif à la suppression du Fonds Fornachon et à la constitution de la Fondation Fornachon ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Nous avons encore quelques points juridiques à clarifier. Nous avons dès lors jugé opportun de retirer ce rapport qui vous sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote sur l'ordre du jour modifié, tel qu'annoncé précédemment.

L'ordre du jour modifié tel qu'annoncé est accepté par 29 voix.

* * * * *

1) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 350'000.00 POUR
LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA RUE
ERNEST-ROULET

Monsieur Yves Moosmann, au nom de la commission de mobilité, signale que cette dernière s'est réunie le 24 septembre 2020.

Sur la base du rapport présenté et défendu par le Conseil communal, la finalisation de la réfection de la rue Ernest-Roulet au travers du crédit demandé est justifiée aux yeux de la commission de mobilité.

Après une courte discussion, rapport et arrêté sont acceptés à l'unanimité.

Madame Sylviane Sauser, au nom de la commission technique, indique qu'elle s'est réunie le 24 septembre 2020, à 18h30, avec 7 membres présents.

Tout d'abord, il y a pour des membres un certain malaise face à ces dépenses multiples et, paradoxalement, un sentiment de satisfaction, étant donné le peu d'investissements ces dernières années. Il y a également une incompréhension devant ces 4 rapports (maintenant 3) pour des dépenses importantes et des travaux qui auraient pu être planifiés avant. Cette législature est effectivement copieuse avec un rythme de travail très élevé.

Il y a un crédit cadre de 5,8 millions de francs qui a été voté pour le centre de Peseux avec CHF 185'000.00 qui sont prévus pour les travaux de surface d'Ernest-Roulet. Cette étude est en lien avec le réaménagement du centre de Peseux, elle est bien pensée et s'intègre parfaitement. La dernière étape sera Jâmes-Paris et les Chapons, étape qui se fera sous la nouvelle législature.

La place de parc de la Maison de Commune sera modifiée pour plus de sécurité envers les piétons, la partie sud ne subira aucune modification. Les trottoirs seront élargis, par conséquent la route rétrécie. Un membre s'inquiète pour la sécurité des cyclistes car la route devenant étroite, les automobilistes devront parfois patienter derrière un cycliste ou le dépasser en prenant des risques. Selon les informations reçues, le tronçon étant à 30 km/h, les vélos circulant actuellement plutôt à 25 km/h minimum, ceux-ci seront complètement intégrés dans la circulation, par conséquent ils ne seront pas une « gêne » pour les automobilistes et inversement. Avec les comptages, nous constatons que la circulation est moindre sur ce tronçon, rien à voir avec la Grand'Rue ou Fornachon. Sur l'axe EST-OUEST, il y a une volonté et un encouragement pour faire des aménagements pour cyclistes.

Nous avons eu des explications sur la bordure thurgovienne qui est un plan incliné afin que les voitures puissent quitter la voie de circulation sans que l'on doive faire des dos d'âne sur les trottoirs. Cette bordure a été vue à différents endroits avec une grande satisfaction. Un commissaire demande si l'on ne pourrait pas profiter des travaux pour faire un accès pour fauteuils roulants autre que cet ascenseur qui nécessite toujours l'aide d'un tiers. Cette rampe serait aussi utile pour les poussettes ; la proposition sera étudiée.

Le rapport et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité.

Madame Jacqueline Zosso, au nom de la commission financière, précise qu'elle s'exprime à travers Madame Evelyne Rouvinez, qui est malheureusement excusée pour cette séance ce soir.

En dehors de quelques questions qui se rapportent plus à la technique et/ou à l'urbanisme que fondamentalement aux finances, - comme savoir si le trafic bidirectionnel était envisageable dans la portion Nord de la rue Ernest-Roulet, pourquoi il n'y a pas beaucoup de verdure dans le secteur Sud de cette même rue (techniquement pas envisageable), - il n'y a pas eu de questions se rapportant aux finances proprement dites.

Ce rapport a été accepté à la majorité de la commission financière et cette dernière remercie les auteurs pour le travail de qualité de celui-ci.

Monsieur Patrick Auderset, au nom du groupe PLR, rapporte que ce dernier s'est réuni ici même le 22 septembre 2020.

Dans ce rapport, qui est très bien fait par ailleurs, on y trouve beaucoup de détails, notamment grâce aux différents graphiques, merci à son auteur. Nous découvrons que la Commune de Peseux souhaite avoir un centre du village accueillant et chaleureux. Il nous semble donc évident que nous devons mettre en évidence nos bâtiments communaux situés dans cette zone.

Nous nous sommes évidemment posé plusieurs questions, qui se sont d'ailleurs également posées dans les diverses commissions :

- Y a-t-il une solution de remplacement pour les 5 places de parc situées devant la salle de spectacles ?
- Qu'en est-il de l'idée de la bretelle qui devrait traverser le parking de la Maison de Commune ?

Le groupe PLR est enthousiaste par ce projet de cohérence pour le centre du village.

Le rapport et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Pierre Fahrni, au nom du groupe PVL, rapporte que ce dernier s'est réuni le 22 septembre 2020 pour élaborer sa position au sujet de cette demande de crédit.

Nous nous sommes interrogés sur la pertinence de réduire à une seule piste le trafic sur la partie nord de la rue. En effet, parmi les solutions envisagées dans le futur pour le trafic lié aux centres commerciaux, une variante de trafic bidirectionnel sur ce tronçon avait été évoquée. Quel est le risque de devoir modifier ces aménagements après quelques années ?

Nous avons également relevé que l'idée de garder un passage piéton par la traversée Placeules/Verger était bonne, mais qu'il conviendrait peut-être de prévoir un peu d'aménagement pour ralentir le trafic sur le tronçon situé directement au nord. De la verdure associée à ces aménagements serait bienvenue.

Le parvis de la salle de spectacles deviendra un espace relativement vaste sur lequel il serait aussi bon de réfléchir à du mobilier incluant de la verdure, par exemple des pots de fleurs géants avec des petits arbres.

Enfin, nous nous posons des questions sur les suppléments COVID ajoutés partout car la pénalisation pour les entreprises de construction est faible et, dans certains cas, prise en charge par des RHT. Il serait donc judicieux, au moment des appels d'offres, d'inciter les entreprises à ne pas recourir à ce genre de demande de supplément, ou du moins à le justifier de manière très précise.

Ces suggestions étant faites, le groupe estime que le crédit proposé contribuera à améliorer les aménagements du centre de notre village et soutiendra le crédit demandé.

A 19h50, Madame Marie-Claire Zimmerli (PLR) arrive en séance.

Madame Sylviane Sauser, au nom du groupe EAG, signale qu'il s'est réuni le 22 septembre dernier pour étudier ce rapport.

Celui-ci interpelle un bon nombre de personnes au sein de notre groupe et plusieurs questions se posent, comme par exemple : est-il vraiment nécessaire d'élargir les trottoirs des deux côtés ? Certes ce rapport est séduisant mais est-il vraiment indispensable ?

Nous avons l'impression que les piétons sont bien sécurisés actuellement sur ce tronçon contrairement à d'autres endroits à Peseux. Ce rapport s'ajoute aux deux autres à l'ordre du jour et il y a une impression de dépenser au maximum avant la fusion. Il faut dire qu'à Peseux ces dernières années il y a eu tellement peu ou pas d'investissements que l'on est un peu surpris. Il est vrai qu'au niveau

des dépenses ces six derniers mois, on imagine que Peseux doit être sur l'une des premières marches du podium.

Sécuriser l'accès à Pamplémousse, c'est effectivement une priorité et, plus encore, nous aimerions que le chemin des écoliers, datant d'il y a trente ans environ, soit remis en état et actualisé dans les meilleurs délais. Un accès pour les poussettes depuis le parking de la Maison de Commune jusqu'au bâtiment de Pamplémousse serait également une amélioration qui semble indispensable. Nous avons bien pris en considération que ceci fait partie d'un projet global et il n'en est pas moins que certaines personnes ne sont pas très à l'aise avec ces dépenses qui ne semblent pas toutes essentielles.

La réfection du parvis de la salle de spectacles fait partie, pour certains d'entre nous, des dépenses peut-être futiles, étant donné que nous ne connaissons pas l'avenir de cette salle. En page 12 du rapport, nous aurions apprécié que l'ancien tracé soit également indiqué pour plus de clarté. Certains trouvent ce rapport très bon et d'autres ne le trouvent pas abouti et l'auraient aimé plus visionnaire.

Concernant le revêtement clair, qui aura un impact positif sur la réverbération de la chaleur, ne pourrait-on pas attendre les résultats finaux des tests avant de se prononcer ? En votant le crédit pour les infrastructures souterraines, il y a une certaine logique à voter ce rapport.

En résumé les avis sont très partagés. Une petite majorité acceptera rapport et arrêté.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Le Conseil communal aimerait répondre en complément sur les diverses interventions exprimées ce soir.

Il a été relevé notamment le problème de la planification : quand le crédit de 5,8 millions de francs a été voté, cela n'était pas possible. Nous n'étions à ce moment pas prêts avec le crédit de 4,2 millions de francs pour l'aménagement du centre de Peseux. Il faut comprendre que le centre de Peseux (place de la Fontaine, Temple et Ernest-Roulet) fait partie d'une vision globale. Donc effectivement, ce rapport est venu bien plus tard.

Concernant la verdure, l'urbaniste et le Conseil communal ont retenu l'idée de faire le nécessaire sur la partie nord, la partie sud étant suffisamment arborisée par les parcelles privées.

Concernant la bretelle, le Conseil communal a demandé de la retirer définitivement. Cela est clairement protocolé et cette dernière ne figure plus dans la planification du PAL. Nous avons eu une séance il n'y a pas si longtemps avec Urbaplan.

La raison de ce retrait est la suivante : on aménage une place, avec des coûts. Cela n'a donc pas de sens que cette bretelle soit mise en place d'ici 2, 3 ou 5 ans.

De plus, cette bretelle, avec les nouvelles normes et la connaissance des statistiques sur la circulation, n'a plus lieu d'être. En effet, avec une telle bretelle, vous augmentez le nombre de véhicules vers l'intérieur ou l'extérieur de Peseux.

Aujourd'hui déjà Peseux sature au niveau du bruit. Nous n'avons plus de marge. Donc toute augmentation de circulation n'est pas du tout recommandée. Le SAT nous a par ailleurs bien fait comprendre que nous sommes à la limite, au niveau du nombre de véhicules qui circulent au centre de Peseux.

En ce qui concerne le carrefour Placeules, ce dernier est déjà placé à 30 km/h. Puis avec le passage piéton, il y aura des marquages de couleur au sol pour que les véhicules ralentissent.

Enfin, nous avons retiré ce soir le rapport concernant le réservoir, de 4 millions de francs. Sans cela, nous aurions eu un montant de 8 millions de francs à voter.

Tout ceci est le fruit d'un travail de nous tous, d'une législature. Le Conseil communal n'a pas fait ce travail tout seul, mais avec vous. Effectivement, il n'y a peut-être pas eu, par le passé, assez d'investissements. Nous vous avons écouté et travaillé ensemble, avec vous.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, donne un complément d'information, concernant les trottoirs et l'aspect bidirectionnel de la chaussée nord.

Nous avons voulu améliorer la largeur des trottoirs, notamment vers la Maison de Commune. Selon les études, il y a un bel intérêt pour les piétons sans toutefois entraver la circulation.

Quant à l'aspect bidirectionnel, nous sommes aujourd'hui convaincus que ce n'est quasiment pas possible de faire du bidirectionnel sur Ernest-Roulet Nord pour ramener le trafic du centre commercial vers la H10. Nous estimons donc que le risque est très faible que nous revenions en arrière pour un tel aménagement.

Par rapport aux places de parc devant la salle de spectacles, ce projet donne un optimum en gardant un maximum de places de parc compatibles avec un projet d'aménagement de qualité. On perd effectivement deux places de parc sur Ernest-Roulet Nord, vers le passage piéton. Cela a aussi été le fruit d'une discussion avec les commissions et les groupes de travail de tout faire pour conserver ce passage piéton car il sera vraiment justifié, notamment pour les personnes âgées qui traversent à cet endroit-là. C'est donc pour des raisons de visibilité qu'il a fallu supprimer deux places de parc.

Le maximum a été fait quand même pour les places de parc, de même que pour les cyclistes, étant donné la place à disposition qui est quand même limitée.

Ce compromis est, selon moi, vraiment un optimum.

Je réponds encore à la question du supplément COVID. Pour ces 10%, il s'agit aujourd'hui d'une estimation. Cela ne concerne pas seulement Peseux, mais c'est également dans les projets de la Ville de Neuchâtel. Pour des travaux qui sont prévus en 2021, on estime que cela pourrait donner une plus-value de 10%, mais tout doit être fait pour essayer d'éviter de dépenser, et il s'agit d'une précaution.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je suis déçu de l'attitude du Conseil communal qui supprime de façon unilatérale la possibilité de cette bretelle. Cela n'a jamais été discuté, ni en commissions, ni en groupes de travail. Nous avons toujours, dans ces groupes, estimé que cette bretelle était une possibilité pour l'avenir qui permettrait éventuellement de fermer la place de la Fontaine et son débouché sur la route cantonale. J'apprends ce soir que le Conseil communal, de sa propre initiative, a décidé de ne plus retenir la possibilité de cette bretelle.

C'est un peu facile de nous dire que nous aménageons la place et qu'après nous ne faisons plus la bretelle. Evidemment, si nous dépensons des centaines de milliers de francs pour aménager la place, nous n'allons plus la démolir quelques années plus tard.

Je suis déçu de cette attitude qui va à l'encontre de ce que le Conseil communal nous avait habitués ces dernières années, où on consultait les commissions, où on travaillait de concert pour trouver des solutions.

Concernant le rapport qui nous occupe, je vais le refuser, non pas parce que les solutions d'aménagement qui nous sont proposées ne conviennent pas, au contraire je les trouve cohérentes et excellentes, mais pour des raisons politiques. Je m'en expliquerai beaucoup plus en détail quand nous aborderons le prochain rapport. J'aime beaucoup le salami, mais beaucoup moins la tactique qui va avec.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, réagit.

Je répète la raison pour laquelle nous avons retiré la bretelle : nous sommes aujourd'hui au plafond, dans le cadre du nombre de véhicules, du bruit causé par la circulation, la pollution. Nous ne pouvons plus admettre de faire rentrer encore un plus grand nombre de véhicules. Ce n'est pas simplement une envie de supprimer cette bretelle, mais c'est pour protéger le centre du village d'un nombre encore plus important de véhicules. Nous ne pouvons pas non plus

contourner la loi.

Voilà la raison de cette décision unilatérale, comme vous l'avez dit.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, ni de remarque sur l'arrêté, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 24 voix pour et 4 voix contre.

L'arrêté est accepté par 22 voix pour et 4 voix contre.

2) **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 1'420'000.00 POUR LA REFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET AMENAGEMENT EN SURFACE DU SECTEUR DES RUES ERNEST-ROULET, PLACEULES ET DE LA GARE**

Monsieur Yves Moosmann, au nom de la commission de mobilité, rapporte ce qui suit.

En étudiant soigneusement le rapport, il s'est avéré que seuls quelques points concernaient la problématique de mobilité : les surcoûts liés à l'application du plan cantonal de mobilité cyclable à la rue des Placeules, quelques travaux d'améliorations d'éclairage (chemin des Meuniers et giratoire de la Maison de Commune) et coûts de prolongation des installations de chantiers et de signalisation dus au retard pris par le chantier.

Au final, et sur la base des explications et précisions apportées, rapport et arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres de la commission.

Madame Sylviane Sauser, au nom de la commission technique, rappelle que celle-ci s'est réunie le jeudi 24 septembre dernier avec toujours 7 membres présents.

Dans ce crédit complémentaire, nous constatons que certains points ont été ajoutés à ce qui avait déjà été prévu et d'autres auraient pu être planifiés par le bureau d'ingénieurs. Etant donné qu'il y a de la roche, il est par conséquent évident que les travaux sont plus fastidieux, longs et donc coûteux. Il n'y a pas eu de sondage effectué étant donné que nous ne nous trouvons pas sur une pente, il y avait donc peu de risque de roche. Faire des sondages aurait généré un surcoût, certes on aurait eu des informations supplémentaires mais les sondages ne se font pas sur l'entièreté de la surface des travaux. Lors de ce genre de travaux, il serait peut-être prudent de prévoir un risque de rencontrer ce genre de surprise. Des mesures seront prises pour améliorer cette problématique.

Un commissaire demande des précisions concernant la conduite de gaz qui est percée par une entreprise et dont la facture de la réparation incombe à la charge de la commune. En résumé, cette conduite n'était pas répertoriée sur les plans car il s'agissait d'une conduite de gaz privée et, à l'époque, il y avait une grande chaufferie à l'endroit de la crèche actuelle.

Le rapport et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité.

Madame Jacqueline Zosso, au nom de la commission financière, donne lecture de son rapport et rappelle qu'elle s'exprime toujours au nom de Madame Evelyne Rouvinez.

Il a été rappelé à la commission financière qu'en 2017, le crédit voté ne concernait que le souterrain, sauf en ce qui concernait la rue Ernest-Roulet.

Au fil du temps, sur la réflexion concernant la mobilité douce, des travaux ont été réalisés rue des Placeules qui n'avaient pas été pensés en 2017. Il y a eu également une modification du PGEE, Plan Général d'Évacuation des Eaux, qui a naturellement entraîné des coûts de réalisation supplémentaires qui n'avaient pas été crédités en 2017. Les sondages réalisés n'ont pas « montré » l'épaisseur de la roche qui s'est avérée être plus épaisse et plus dure sur un tronçon des travaux, ce qui a naturellement entraîné des coûts supplémentaires.

La question a été posée à la commission financière par le Conseil communal d'autoriser celui-ci à saisir une autorité juridique afin de savoir qui doit réellement assumer ces coûts supplémentaires. Quoiqu'il en soit, ces travaux et les coûts supplémentaires doivent être payés.

Le rapport est accepté. La commission financière remercie les auteurs pour le travail de qualité de celui-ci.

Madame Mireille Tissot-Daquette, au nom du groupe PVL, indique que, c'est avec consternation que son groupe a pris connaissance du rapport présenté par le Conseil communal au sujet de ce crédit complémentaire.

En effet, le complément demandé est considérable, ennuyeux, grotesque, déplacé et, en soi, peu acceptable. L'affaire du chemin du cimetière était presque une paille à côté de celle-ci ! Les leçons n'ont-elles donc pas été tirées ?

Que s'est-il passé pour en arriver là ? Est-ce que le projet a été mal ficelé par les Conseillers communaux de l'époque, qui ont par ailleurs disparu entre-temps ? Nos services techniques sont-ils tellement « à la rue » qu'ils ne voient rien de ce qui se passe ? Comment se fait-il que le bureau d'ingénieurs, mandaté pour préparer le projet et le diriger, se soit trompé à ce point ?

En effet, il n'y avait pas besoin d'être Einstein pour voir que le chantier prenait du retard, alors pourquoi personne ne s'est vraiment inquiété avant ? Enfin, pourquoi l'information nous arrive-t-elle si tard ?

Pour y voir plus clair, nous encourageons vivement le Conseil communal à entreprendre une démarche pour une introspection, mais surtout pour voir dans quelle mesure le bureau d'ingénieurs, payé pour suivre le projet, reconnaît ses errements et pourrait assumer une partie de ces coûts. La moindre des choses sera d'éviter de poursuivre le travail avec ce bureau à l'avenir, en espérant que ce message passera dans la nouvelle administration.

Nous relevons que de réels arguments peuvent être évoqués pour justifier la responsabilité du bureau dans cette affaire : pourquoi les conduites n'ont pas été explorées et localisées avant les travaux ? Pourquoi le toit du rocher n'a pas fait l'objet d'une investigation par du géoradar ou de petits forages ?

Un autre point nous a surpris : les frais liés au retard pris sur le chantier sur le territoire de Milvignes et sur notre chantier. Est-ce à Peseux de payer ces retards ? De nouveau, le respect des délais est la mission du bureau d'ingénieurs responsable de la direction des travaux. On peut cependant aussi se demander quelle est la responsabilité de Milvignes dans cette affaire.

Au passage, on relève que l'écopoint, qu'un Conseiller communal « disparu » nous avait présenté comme inclus dans le budget voté, réapparaît dans toute sa splendeur. Bravo ! Si encore cet écopoint était un succès mais, après l'évaluation visuelle initiale, qui paraissait effectivement représenter une amélioration par rapport à l'ancienne solution, nous avons réalisé l'ampleur de l'échec : les bennes sont bien plus petites qu'avant, donc toujours pleines, la vidange des bennes est très bruyante et perturbe le trafic dans le quartier, ceci plus souvent et plus longtemps qu'avant.

Nous nous sommes évidemment demandé ce qui se passerait si nous refusions ce crédit et avons réalisé cette option comme peu constructive.

C'est donc la mort dans l'âme que le groupe Vert'libéral ne s'opposera donc pas au crédit proposé.

Madame Jacqueline Zosso, au nom du groupe EAG, signale que ce rapport a suscité beaucoup d'étonnement et de discussions au sein de ce dernier.

Notamment pourquoi ne pas laisser les nouvelles autorités mener ces travaux dans une optique et une organisation globale de travaux à exécuter au sein de Peseux ? Puisque nous nous trouvons à deux mois de la mise en route de notre nouvelle commune.

Mais nous comprenons que c'est pour faire suite à ce qui a déjà été engagé en 2017 et que les différentes problématiques, telles que les inondations et autres fuites, nécessitaient une rénovation des infrastructures souterraines.

Des difficultés liées à la géologie du terrain, qui n'étaient pas apparues lors des carottages effectués, sont à l'origine de cette demande de rallonge financière. Mais il semble aussi que les exécutant.e.s précédant.e.s, avec les services industriels de l'époque, ayant été trop passif.ve.s sur le sujet, sont responsables de cette demande de crédit complémentaire qui servira aussi à divers travaux qui n'avaient pas été prévus à l'époque et qui viennent en surnuméraires.

Actuellement nous constatons que le Conseil communal fait son possible pour rattraper le temps et pour mettre les habitants de ces rues au sec.

Le groupe EAG accepte ce rapport, d'une toute petite majorité.

Monsieur Edward D'Souza, au nom du groupe PLR, indique que son groupe s'est réuni le 22 septembre dernier.

Ce rapport a été accepté avec un petit « oui » à l'unanimité mais, sous réserve du mandat adressé par la commission financière.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Bien sûr, personne n'est heureux de cette situation. Il s'agit, comme cela a été dit, d'en tirer les leçons. Nous allons déjà, pour la suite qui a cours maintenant (Ernest-Roulet), bien renforcer les mesures de contrôle, par rapport à toute éventuelle surprise.

Effectivement, nous avons souffert d'un flux d'information insatisfaisante. C'est seulement au moment de la fin du chantier de la rue de la Gare, que l'ampleur de ces dépassements est devenue visible de manière forte.

Nous allons étudier d'éventuelles possibilités juridiques envers le bureau d'ingénieurs. Nous allons également, pour le chantier de la Grand'Rue, faire un contrôle détaillé concernant la facturation finale afin de bien vérifier l'attribution de ce qui est complémentaire, en terme de surprise, et ce qui est contenu dans la soumission.

Il est clair qu'il n'est pas possible d'arrêter le chantier à venir sur la Grand'Rue, il s'agit d'un plan local et cantonal. Sur Ernest-Roulet, nous avons quand même un calendrier des travaux à refaire avec les infrastructures souterraines. Cela aurait été vraiment une perte de s'arrêter.

Il faut quand même mentionner qu'un certain nombre de mesures ont été incluses, par décision du Conseil communal, qui améliorent le maillage des réseaux d'eau et de gaz. De même, le souterrain est plutôt complexe. Nous n'avons pas

aujourd'hui des plans détaillés des anciennes conduites. Les données n'ont pas été relevées à l'époque avec suffisamment de précision. Aujourd'hui, chaque conduite posée est mesurée, enregistrée avec des géodonnées précises.

Finalement, il y a aussi eu des bonnes améliorations au niveau de la mobilité cyclable et piétonne, avec la liaison de mobilité douce sur les rues des Placeules et de la Gare.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole à son tour.

Du côté des finances, il est clair que le Conseil communal est extrêmement irrité d'arriver à ce résultat. En 2017, nous avons signé trois mandats avec le bureau en question avec clairement un cahier des charges déterminé. A l'époque, nous n'avions pas encore les compétences internes, que nous avons aujourd'hui en place ; c'est-à-dire que nous avons clairement externalisé les compétences pour tout ce qui est de la surveillance du chantier et, surtout, la surveillance financière du chantier.

Nous nous rendons compte aujourd'hui que ce n'est qu'au mois d'août dernier que nous avons reçu les derniers détails de la situation.

De plus, quand nous avons signé ces mandats à l'époque, il fallait avoir des budgets de soumission. Aujourd'hui, ces derniers sont complètement obsolètes, ce qui veut dire que, quand nous arrivons maintenant à la soumission des offres pour Ernest-Roulet, il y a un écart d'environ 20 % avec les offres de l'époque !

Après, il y a bien sûr les normes SIA que nous avons signées avec le mandat. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal, avec l'accord de la commission financière, a mandaté un bureau d'avocats pour clairement définir jusqu'où il y a préjudice de la part du bureau d'ingénieurs.

La difficulté dans ce rapport, c'est que la plupart des travaux sont effectués. C'est en effet très embêtant d'arriver à cette situation et les rapports, de la part du bureau d'ingénieurs, nous sont parvenus seulement au mois d'août, alors que nous les avons réclamés déjà au début de l'année 2020. A plusieurs reprises nous avons eu des échanges de courriers à ce sujet.

A la décharge du bureau d'ingénieurs, il faut savoir que la personne responsable de ce dossier a malheureusement subi une crise cardiaque et a été hospitalisée pour plusieurs mois. Le bureau ne nous a pas mis pour autant une autre personne à disposition. Nous n'avons donc plus d'interlocuteur. Je me suis même rendu dans les bureaux, fin 2019. On sentait qu'il y avait un malaise.

Nous avons donc eu seulement des réponses définitives le 21 août dernier !

Monsieur Gaël Duc (PLR) prend la parole.

Vous avez mentionné trois mandats confiés à cette entreprise. Pouvez-vous nous renseigner sur ces trois mandats ? Y a-t-il peut-être des plus-values à attendre sur ces autres mandats ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Le crédit-cadre pour CHF 5'800'000.00 était réparti sur trois chantiers. Les trois mandats étaient signés pour la rue des Placeules, la RC 174 et Ernest-Roulet.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) intervient à son tour.

Dans la même veine que mon préopinant, je voudrais savoir si d'autres mandats sont en discussion actuellement avec cette société.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Non, nous avons arrêté immédiatement. Pour la suite des autres travaux, nous avons mandaté un autre mandataire, je ne cite pas de nom, pour le réaménagement du centre de Peseux par exemple.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient.

J'ai tout d'abord trois questions préalables à l'attention du Conseil communal :

1. Le COPIL a-t-il validé ce crédit complémentaire ?
2. Avez-vous la certitude que c'est bien à la Commune de Peseux de prendre en charge les surcoûts liées au COVID sur les chantiers ?
3. Allez-vous payer au bureau d'ingénieurs les suppléments qu'il réclame et qui sont compris dans le rapport complémentaire que nous avons ce soir ?

Sur le fond, je voudrais rappeler qu'en 2017, le Conseil communal nous a saisis d'une demande de crédit de CHF 5'900'000.00, ce qui est énorme pour la Commune de Peseux, pour renouveler les infrastructures sur les rues Ernest-Roulet, Placeules et de la Gare. Aujourd'hui, vous venez de voter CHF 350'000.00 pour Ernest-Roulet, en plus de ce crédit-là, pour les aménagements de surface, et le Conseil communal nous demande en plus, un crédit complémentaire de CHF 1'420'000.00. Cela commence à faire pas mal !

Si vous avez bien lu le rapport et si vous avez bien saisi, vous aurez compris qu'il n'y a plus d'argent. Si on veut reboucher les trous qui sont actuellement creusés dans la rue Ernest-Roulet, il faut voter ce crédit complémentaire, sinon on ne

rebouchera jamais ces trous. Nous sommes un peu devant le fait accompli. Cela me rappelle la précédente séance où on avait aussi dû approuver un crédit d'urgence, parce que l'argent avait déjà été dépensé.

Cela me fait ainsi penser que soit le Conseil communal - et en particulier le Conseiller communal de l'époque - était incompetent, soit qu'il applique ce qu'on appelle la tactique du salami, c'est-à-dire qu'il découpe les crédits pour mieux les faire passer devant le Conseil général.

Je donne quelques exemples qui sont quand même assez parlants : d'abord, dans chaque point, on voit que le poste « divers et imprévus » n'a jamais été calculé. Il faut rajouter aujourd'hui 5% pour des divers et imprévus, tout simplement parce qu'à l'époque, on les avait oubliés ! Alors qu'on sait que dans tout crédit, il y a un poste pour des divers et imprévus. On demande de l'argent parce qu'on a dû prendre des mesures supplémentaires pour faire circuler les voitures dans le giratoire pendant les travaux. On a découvert de la roche ; on ne savait pas qu'il s'en trouvait sous la rue de la Gare. On a fait quelques travaux supplémentaires, en passant, autour de la salle de spectacles, qui ne sont pas à négliger, mais qui n'étaient pas prévus dans le crédit initial et qu'on a fait quand même. Nous avons des plans cadastraux qui sont totalement imprécis ; on ne sait pas où passent nos conduites sous la route. Il y a une conduite de gaz qui a été brisée par l'entreprise de génie civil. Cela a coûté pas mal d'argent, à charge de la Commune de Peseux évidemment. On ne s'est peut-être jamais demandé si ces dizaines de milliers de francs dus à cette fuite de gaz étaient vraiment à la charge de la Commune de Peseux. On paie aussi, comme l'a relevé le groupe PVL, des retards de travaux, de la part de l'Etat j'imagine, sur le tronçon entre Auvernier et la Brenna. Peseux en subit les conséquences, puisque la rue a été fermée beaucoup plus longtemps que prévu.

En définitive, on se retrouve avec des devis des entreprises qui sont totalement imprécis et non respectés, avec en conséquence des dépassements de l'ordre de 10 à 25%, selon le rapport du Conseil communal.

Dites-moi dans quelle entreprise, si vous commandez des travaux à un entrepreneur, vous allez tolérer des dépassements de 25% sur des devis initiaux ? C'est inadmissible.

Je conclus en regrettant que le Conseil communal, dans ce cas-là, ait fait preuve d'amateurisme, d'incompétence ou d'imprévoyance, c'est à choix. Je trouve qu'on dépasse vraiment les bornes et je ne pourrai pas accepter ce crédit complémentaire.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) prend la parole pour deux questions.

Premièrement, à la page 11, quand il y a des travaux complémentaires décidés par le MO, soit le Conseil communal, d'un montant de CHF 312'550.00, pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas fait un rapport ?

Deuxièmement, est-ce que la Commune a déjà versé des acomptes à toutes les entreprises par rapport à cela ?

Monsieur Pierre Fahrni (PVL) intervient à son tour.

Comme tout le monde ici je crois, je suis très mal à l'aise avec cette demande de crédit supplémentaire. Tout d'abord par rapport à l'amateurisme, à l'imprévoyance.

J'impliquerais clairement le bureau d'ingénieurs qui, à mon sens, n'a pas fait son travail correctement, ne l'a pas suivi correctement et n'a pas assumé les charges qui lui avaient été confiées contre espèces sonnantes et trébuchantes. De ce fait, je me pose la question de savoir s'il est possible de se retourner contre ce bureau d'ingénieurs, dans le but de le faire passer à la caisse ou, pour le moins, de lui faire sauter toutes ses indemnisations et demandes, en tous les cas pour ce crédit complémentaire, voire sur les manquements qu'il y a eu sur le crédit de CHF 5'900'000.00.

D'autre part, j'aurais souhaité, avant que l'on doive se prononcer sur ce crédit, que le Conseil communal nous apporte des précisions sur les démarches qui vont être entamées, surtout sur le suivi de ces démarches.

Pour ma part, je ne me sens pas du tout à l'aise pour accepter ce crédit.

Monsieur Cyril Weiner (EAG) prend la parole.

C'est avec une certaine compassion envers le Conseil communal que je m'exprime. Etant du métier, je connais un peu les aléas quand certains bureaux techniques ne suivent pas, je peux comprendre pas mal de choses.

Mais il y a des torts qui semblent effectivement partagés. Il y a des prises de décisions qui ont été faites de la part du MO, donc de la Commune, qui ont engagé des frais assez conséquents, c'est donc une certaine part. Toutefois de l'autre côté, je pense que c'est dommage de présenter un rapport tellement à charge envers le bureau d'ingénieurs, alors que nous aurions pu peut-être déjà entamer des négociations et déjà estimer quelle est la part de responsabilité de l'entrepreneur ou du bureau d'ingénieurs dans ces travaux et nous présenter quelque chose de cohérent, par rapport à la prise de risque liée aux travaux effectués.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond suite aux interventions précédentes.

Concernant le COFIL, oui, ce dernier a été informé de l'ensemble de ces rapports. Il est clair que, dans l'ensemble, il peut tout à fait comprendre les démarches qui ont été faites durant toute cette législature. Le COFIL soutient avec une réserve sur le fond le rapport dont nous discutons actuellement. Sur la forme, c'est vrai que nous arrivons tardivement avec ces rapports, avant la fusion.

Les autres rapports sont le fruit d'un travail sur plusieurs années car c'est un aménagement, une amélioration de toute une infrastructure.

Pour revenir sur le rapport qui nous occupe actuellement, pour moi c'est difficile de répondre sur tous les détails. Amateurisme ? Je vous laisse le choix de nous juger. C'est extrêmement pénible pour nous de nous retrouver avec ce rapport. C'est à nous d'en porter la responsabilité, vous avez raison.

Quant au bureau d'ingénieurs, nous avons eu un premier entretien cette semaine. C'est donc trop tôt pour savoir ce qu'il adviendra et jusqu'où on peut faire porter la charge du préjudice à ce bureau. Selon moi, je pense qu'un préjudice de CHF 400'000.00 peut être envisageable ; c'est pour l'instant une estimation de ma part, en lisant ce rapport.

Par rapport aux questions liées aux plus-values effectuées au-delà d'un certain montant, effectivement nous devons clairement déterminer à l'interne où il y a eu une faille ; comment se sont donnés ces montants, était-ce un seul montant, ou plusieurs montants cumulés ? Il faudra éclaircir cela mais le Conseil communal ne peut pas malheureusement vous répondre ce soir.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond à son tour aux précédentes prises de parole.

Tout d'abord, par rapport à la conduite de gaz qui a été endommagée et qui a engendré une grosse fuite, nous avons bien sûr examiné l'éventualité que l'entreprise soit tenue pour responsable. Or, c'était une situation totalement imprévisible, géométriquement, car cette conduite de gaz était directement en-dessous de la conduite des eaux usées et n'était vraiment pas indiquée sur les plans. De ce fait, l'entreprise, en enlevant la conduite d'eau usée, a arraché la conduite de gaz. C'était une telle mauvaise géométrie qu'on ne pouvait pas faire activer son assurance responsabilité.

Quant au COVID, ce n'est pour l'instant pas une somme qui est acceptée, c'est encore en négociation. L'entreprise a fait une facturation, pour l'instant, pour le COVID au Canton qui a accepté une partie à sa charge. Nous sommes encore dans l'attente de la demande par rapport au surcoût lié au COVID et nous allons

l'examiner dès qu'elle nous parviendra. C'est donc pour l'instant uniquement une estimation et une précaution.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

J'aimerais inviter le Conseil communal à entreprendre toutes les démarches possibles auprès des différents mandataires, y compris l'Etat, pour essayer de réduire ce crédit et de récupérer ce qui est possible de récupérer.

Je n'en veux pas trop au Conseil communal qui est en-face de nous car, à l'époque, beaucoup n'en faisaient pas partie. Je reste tout de même convaincu que le Conseiller communal PLR, responsable des Services industriels, et le bureau d'ingénieurs sont responsables de cette véritable débâcle.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) pose une question.

Le Conseil communal a-t-il déjà versé une certaine somme aux entreprises et au bureau d'ingénieurs concernant ce rapport ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Concernant le rapport lié à la Grand'Rue, un certain nombre d'acomptes ont été payés mais la facturation finale n'a pas encore été faite. Il y a aussi une retenue de garantie qui est de 5%, c'est quand même relativement peu.

Les acomptes sont dus selon les contrats, par rapport au coût de la soumission.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, ajoute un point.

Le Conseil communal a clairement la responsabilité de vous fournir des comptes et des réponses et nous avons maintenant le défi de trouver des solutions et des réponses à cela.

Nous sommes les premiers concernés et nous vous donnerons rapidement un retour sur l'évolution de ce dossier.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) précise.

Ce n'est pas le Conseil communal qui est fautif dans cette histoire. Ce qui me surprend, c'est qu'il y a plusieurs partis représentés au Conseil communal. Vous ne pouvez pas dire qu'une personne du PLR n'a pas fait son travail. Le Conseil communal est un ensemble composé de 5 Conseillers communaux. Je ne vois pas pourquoi le groupe EAG se permet de dire que c'est une personne du PLR.

Laissons les partis de côté et travaillons intelligemment et allons de l'avant par rapport à ce dossier.

Monsieur Alain Sommer (PLR) intervient à son tour.

Monsieur Jourdain a un peu rapporté ce que je voulais dire.

Mais, puisque j'ai la parole, je relève que nous avons tapé sur beaucoup de personnes ce soir, mais que nous n'avons pas tellement parlé des entreprises soumissionnaires et adjudicatrices. Je pense qu'elles ont aussi une part de responsabilité. Elles ont un devoir d'information à tout moment, au fur et à mesure que le chantier avance, et j'espère que l'avocat se penchera aussi sur ce volet-là de ce dossier qui est relativement important.

Habitant tout près du chantier, je peux vous garantir que l'entreprise n'est de loin pas parfaite dans sa gestion du chantier, indépendamment des mandataires.

De plus, j'ai une question un peu plus personnelle, non liée à ce dossier ; cela m'interpelle à chaque fois que je rentre chez moi et concerne l'accès au chemin des Tires nord : lorsque l'on monte depuis Auvernier, nous ne pouvons pas tourner à droite. Par contre, quand on descend depuis Peseux, rien n'interdit de tourner à gauche. La signalisation est-elle complète, y a-t-il un manquement ? Le marquage au sol n'est pas clair non plus, il y a une large bande jaune au milieu, je ne sais pas ce que cela signifie. Il y a aussi un damier sur le trottoir, je ne sais pas ce que cela représente, bien que je sois un conducteur depuis de nombreuses années.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient.

Je suis assez d'accord avec l'intervenant du groupe PLR, quant à la responsabilité collective du Conseil communal. Simplement, mes propos étaient un peu la réponse du berger à la bergère ! Car il y a une année et demie, le groupe PLR avait violemment attaqué une Conseillère communale socialiste qui était responsable, soi-disant, de mal façon le long de la voie de chemin de fer. Le PLR avait même menacé de la poursuivre pénalement.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) prend la parole.

Je ne veux pas revenir sur une année et demie, j'ai bien compris et remercie Monsieur Neuenschwander d'avoir fait cette interpellation.

Quant à l'intervention de Monsieur Sommer, je précise que, sur une route cantonale, on ne peut pas mettre de tourner à gauche ou à droite. C'est l'Etat qui doit se prononcer et qui doit faire un arrêté, avec une base légale.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) revient sur le rapport.

Je suis très indécise par rapport à ce dernier. J'avais dit à la commission technique que je voterai oui, je ne suis plus tout à fait sûre maintenant de pouvoir le faire, en ayant entendu tout ce qui s'est dit.

J'aimerais savoir quelles sont les implications directes et ce qui se passerait si la majorité refusait ce rapport.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Concrètement, nous ne pourrions pas du tout entamer Ernest-Roulet Nord. Ce qui est en cours actuellement concerne Ernest-Roulet Sud. Le crédit dans son ensemble n'est pas encore épuisé.

Ce qui serait bien, ce serait déjà, en collaborant avec la Ville de Neuchâtel, de commencer le projet d'ouvrage pour Ernest-Roulet Nord.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) a une question complémentaire.

En conséquence, ne serait-il pas possible, pour le Conseil communal, de retirer ce rapport et de faire les démarches auprès des entreprises concernées, et revenir plus tard, comme on en a parlé ?

Monsieur Georges Jourdain (PLR) réagit.

Si l'assemblée refuse ce rapport, automatiquement il sera reporté l'année prochaine sur les comptes de la nouvelle Commune de Neuchâtel, c'est clair. On ne peut pas faire autrement. Il y a tellement d'engagement, que doit-on faire ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Effectivement, en cas de refus, on arrête les travaux. Une grosse partie est déjà engagée, mais concernant Ernest-Roulet, on arrête tout.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, intervient concernant le chemin des Tires.

Je vais me renseigner auprès de l'Etat et voir pour quelle raison la signalisation a l'air défailante.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, demande une brève suspension de séance.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, l'accorde pour une durée de 5 minutes (20h50).

A 21h00, la séance reprend.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Le groupe EAG souhaiterait que le Conseil communal retire ce rapport et revienne à la prochaine séance du Conseil général avec plus d'information sur ce qu'il aura pu glaner au niveau des responsabilités.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, confirme le rapport qui a été fait en début de séance, à savoir que, sous réserve du mandat juridique donné par la commission financière au Conseil communal pour éclaircir toute cette affaire, le groupe PLR acceptera l'arrêté.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) ajoute un point.

Quand on regarde l'avancement des travaux, il reste encore 15 jours de travaux. Est-ce que ça vaut la peine, de notre part, Conseillers généraux de gauche ou de droite, de faire stopper les travaux vis-à-vis de la population ? A Neuchâtel, ils vont rigoler et la population de Peseux va penser que ses autorités sont incapables, autant le Conseil communal que le Conseil général.

Il reste 15 jours de travaux ! Il faut être clair. J'habite tout près et je regarde tous les jours ces travaux. Il y a déjà eu tellement d'engagement.

Il faut penser un peu plus loin.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient.

Je viens de faire un rapide calcul. Cela représente CHF 258.00 par habitant. Ce sont leurs impôts aussi.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, précise.

Le Conseil communal ne souhaite pas retirer son rapport et souhaite que le Conseil général prenne position. C'est important pour nous et pour la suite des investigations internes, vis-à-vis du bureau d'ingénieurs. C'est une question de preuves.

Mais c'est aussi une question de finances ; c'est assez lourd à supporter de ce point de vue. Techniquement, nous bénéficions des subventions du PA3, soit le projet d'agglomération 3^{ème} génération. Ceci nous a permis d'aller jusqu'à un certain montant de 40% pour tout ce qui concerne les infrastructures souterraines et, pour l'aménagement de surface, il s'agit de 10 à 20% de subventionnement par la Confédération, respectivement par l'Etat de Neuchâtel.

Le Conseil communal a besoin de la décision du Conseil général, et non d'une décision de sa propre initiative, sinon nous ne sommes pas crédibles. Nous ne sommes déjà pas crédibles maintenant, mais nous aimerions être au moins crédibles et aller jusqu'au bout du projet, soit le financement basé sur le subventionnement.

La décision vous appartient de dire que le Conseil communal n'a pas fait son travail et, dans ce cas, nous stoppons. Ou, vous pouvez toujours dire que le Conseil communal n'a pas fait son travail, mais vis-à-vis de tous les riverains touchés par ces travaux, pouvons-nous nous permettre de tout arrêter ? La responsabilité nous appartient à tous, Exécutif et Législatif.

Monsieur Yves Moosmann (PVL) intervient.

Je voudrais être sûr d'avoir bien compris : si nous refusons le crédit, cela pourrait remettre en cause les subventionnements ?

On lui répond par l'affirmative.

Monsieur Cyril Weiner (EAG) prend la parole.

Je trouve un peu binaire comme manière de réagir car ce n'est pas le travail du Conseil communal qui est remis en question. C'est surtout une histoire de financement.

Visiblement, il y a des travaux qui ne sont pas encore réalisés, avec un mandataire défectueux, avec des entreprises qui ont failli. Je pense que c'est aussi un signal fort de dire stop à toutes ces entreprises, à les écarter et à entreprendre des travaux avec des équipes compétentes.

Il faut traiter le solde du passé juridiquement ou avec des personnes compétentes et présenter au Conseil général un bilan qui fasse état d'une finalité qui a été négociée et d'un futur établi avec de nouveaux appels d'offres.

Je ne crois pas beaucoup au délai restant de 2 semaines de travaux car il y a beaucoup de mandats. Ou alors tout a été dépensé et il faut payer un chèque en blanc et cela me désolerait.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) réagit.

Concernant tout le provisoire qui se trouve le long de la rue, qu'allons-en faire, dites-le-moi ? Une grande partie des nouvelles conduites est installée.

Si on arrête tout, le provisoire restera jusqu'à l'année prochaine. Et pour toutes les conduites d'eau pendant l'hiver, vous allez venir avec un chalumeau ?

Je crois qu'il y a une faute, mais il faut aller de l'avant. Je ne suis pas enchanté de ce rapport, mais nous avons le couteau sous la gorge.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient à nouveau.

Il faut être honnête. Les subventions sont acquises sur le crédit de 2017 de 5,9 millions de francs. Le Conseil communal ne peut pas dire que nous n'allons pas toucher ces subventions-là ou alors j'aimerais que ce soit dûment protocolé.

Les subventions qui pourraient être menacées sont celles qui dépendent du crédit additionnel, c'est-à-dire du peu de travaux qui restent à terminer.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Il y a notamment des subventions pour l'aménagement des surfaces. Il s'agit du PA2 qui concerne Ernest-Roulet Nord, limité dans le temps. Cela dépend de l'exécution des travaux dans un laps de temps assez court. Les mesures PA2 sont relativement anciennes. Il s'agit aussi de la même source de subvention concernant la rue des Placeules.

Les mesures PA3, qui seront possibles pour la Grand'Rue, le sont pour une durée plus longue.

Un autre élément important c'est le calendrier. Les autres travaux, notamment la Grand'Rue, soit le crédit de 17 millions de francs, sont aussi mis en péril si nous n'avancions pas sur Ernest-Roulet.

Monsieur Alain Sommer (PLR) donne une précision sur les subventions.

Il y a plusieurs phases : tout d'abord il y a la promesse de la subvention, qui se fait sur la base d'une soumission, puis après vient le versement de la subvention qui se fait sur la base des factures. Il y a un délai entre la fin des travaux et le versement de la facture qui est donné par la loi.

Je ne sais pas exactement, pour ce type de subvention, quel est le délai mais il y a quelque chose qu'il ne faut pas rater.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, fait voter le rapport puis l'arrêté.

Le rapport est accepté par 18 voix pour et 5 voix contre.

L'arrêté est accepté par 19 voix pour et 5 voix contre.

3) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 4'250'000.00 TTC POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DE PESEUX

Monsieur Yves Moosmann, au nom de la commission de mobilité, rappelle que cette dernière s'est réunie le 24 septembre 2020.

Cette demande de crédit vient couronner l'un des plus gros chantiers de la législature. L'immense travail, réalisé en particulier par le Conseil communal et piloté depuis des mois par celui-ci, n'est sans aucun doute pas étranger au fait qu'après une brève discussion de principe, rapport et arrêté ont été acceptés à l'unanimité.

Madame Sylviane Sauser, au nom de la commission technique, rappelle qu'elle s'est réunie le 24 septembre dernier avec 7 membres présents.

Le projet est plaisant et l'idée d'avoir une place sans voiture le serait aussi mais, pour plusieurs raisons, il faudra garder un passage pour les véhicules et des places de parc pour nos commerçants, en espérant que le consensus avec les commerçants soit bien réel. En amont, il y a eu des ateliers avec les riverains et les commerçants mais, malheureusement, il n'y avait pas foule lors de ces soirées d'informations. Dans tous les cas, il y aura des avis contraires et le risque de référendum est bien réel. L'idée de mettre le tronçon sortie nord Cap 2000, jusqu'au carrefour des Coteaux, en bidirectionnel, n'est pas retenue car le site de Cap 2000 a un projet et des modifications auront lieu à cet endroit d'ici deux à trois ans.

Au niveau du bruit à Peseux, nous sommes saturés et le SAT a informé la Commune que nous devons faire des choix car nous n'avons plus de marge au niveau du bruit. Aux Chapons, nous aimerions la salle multisport, une crèche, car le loyer actuellement est trop onéreux, et un centre social. Ce site devra être créé en priorité donc, pour l'instant, nous ne pouvons pas faire une place de la Fontaine sans voiture.

Il a aussi été relevé que nous ne pourrions pas créer un nouvel axe de circulation comme cela avait été évoqué par le passé, un axe de Jämes-Paris en direction de la Maison de Commune et entrant dans le rond-point de la Maison de Commune car cela augmenterait le nombre de voitures.

Il ne faut pas rêver, Migros veut des places de parc, une voie de circulation et des clients. Peseux a besoin d'un lieu de vie et, malgré le passage des voitures dans une zone bien délimitée, nous espérons que les subitieux trouveront plaisir à s'y installer et que les commerçants y trouveront aussi des avantages. Les pavés donneront une plus-value à cette place, certes c'est la variante la plus

chère et, si on y mettait de l'enrobé, on réduirait la dépense de plusieurs centaines de milliers de francs.

Le diagnostic de stationnement est une information très intéressante et permet de mieux cerner la problématique. Nous insistons sur le fait que la voie de circulation doit vraiment être bien séparée de la zone piétonne. Un commissaire déplore le fait que le puits ne soit pas mis en valeur. Nous relevons également que la diminution des places de parc sera un problème pour les citoyens et les commerçants mais le Conseil communal nous rassure car d'autres projets avec des places de parc verront le jour ces prochaines années, notamment un projet de parking souterrain à la rue du Château.

Le rapport et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité.

Madame Jacqueline Zosso, au nom de la commission financière, et toujours en remplacement de Madame Rouvinez, donne lecture du rapport.

La demande de crédit de CHF 4'250'000.00 donne lieu à quelques questions d'ordre technique et/ou urbanistique, comme la possibilité d'une circulation cycliste bilatérale place de la Fontaine. Techniquement, ce serait faisable, mais on ne retiendra pas l'idée car c'est dangereux en raison des voitures. Les places handicapées sont en nombre statistiquement suffisantes, il n'y en aura donc pas plus.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à la majorité. La commission financière remercie les auteurs pour le travail de qualité du rapport.

Monsieur Gaël Duc, au nom du groupe PLR, indique qu'il s'est réuni le 22 septembre dernier pour discuter du présent rapport.

Nous tenons tout d'abord à adresser nos remerciements pour ce rapport très détaillé, résumant parfaitement l'ensemble des réflexions qui ont été menées à ce sujet.

A l'aube de la fusion, nous avons ici la chance de pouvoir donner ou redonner à notre centre du village un visage plus convivial et agréable.

En adoptant très judicieusement une démarche participative, votre Autorité a laissé s'exprimer l'ensemble des parties prenantes, nous, les politiques, mais aussi les commerçants, les riverains et l'ensemble de la population qui a pu réagir lors de la séance publique.

Guidée par des études ciblées du cheminement piéton, de la circulation, du stationnement, des matériaux mais aussi des besoins de cohésion du centre de Peseux, cette démarche participative a permis d'aboutir à un projet ambitieux qui tient compte au mieux des besoins de chacun.

Avec cette réalisation, nous enjambrerons la H10 et aurons dès lors un centre du village attractif, rassembleur et modulable avec la possibilité d'organiser un marché, des concerts ou d'autres manifestations.

Le PLR a donc approuvé à l'unanimité ce rapport et se réjouit de voir le projet se concrétiser.

Madame Marlyse Schaer, au nom du groupe EAG, signale que ce dernier s'est réuni le 22 septembre pour prendre connaissance et examiner attentivement le rapport du Conseil communal.

Sur le fond, nous sommes plus que convaincus de l'importance d'un centre convivial et d'un centre attractif.

Plusieurs questions ont été posées, notamment eu égard aux pistes cyclables :

- Quels parcours ? Nous vous remercions de préciser.
- Concernant l'aménagement : quelles essences d'arbres ont-elles été choisies ?
- Au niveau du revêtement, le groupe souhaite savoir si les pavés envisagés ne sont pas de nature à gêner les personnes à mobilité réduite, ni générer des risques.
- Un des points forts d'un précédent projet de la place de la Fontaine résidait dans la mise en valeur et la réhabilitation de l'ancien puits. Or, cette question n'apparaît pas dans le rapport. Il nous importe de savoir quelle est sa possibilité de matérialisation et à quelles conditions, puisqu'il s'agit d'un puits classé.
- Eu égard à l'accessibilité de la place et à terme, il conviendra de privilégier et concrétiser la variante sans circulation qui doit constituer un objectif prioritaire.
- A titre anecdotique, une erreur s'est glissée, page 14, point 3.2, où on indique que la rue du Temple - Château est à double sens, alors qu'elle est à sens unique !

En conclusion, le groupe EAG accepte rapport et arrêté à la majorité.

Monsieur Pierre Fahrni, au nom du groupe PVL, signale qu'il s'est réuni le 22 septembre dernier.

Les membres Vert'libéraux qui ont participé aux ateliers accompagnant l'élaboration de ce projet sont heureux de voir que le résultat présenté dans le rapport reflète bien le contenu des discussions et les compromis trouvés en ateliers, dans lesquels des représentants des commerces et de la population

s'ajoutaient aux représentants politiques. C'est un bon compromis et nous pensons que le résultat sera apprécié par la majorité de la population.

Certes, les pavés sont nettement plus chers qu'un enrobé simple, mais l'identité visuelle qu'ils apportent permettra à Peseux de rester Peseux avec un centre visible et agréable.

Après discussion au sein du groupe, nous relevons qu'il faudra peut-être donner un coup de pouce actif pour faire vivre la place, en particulier en incitant l'ouverture d'une terrasse. Nous suggérons donc à la Commune de prendre contact avec, pourquoi pas, les tenanciers de l'Auberge du Grand Pin pour que le projet soit aussi incitatif que possible pour une extension de la terrasse du restaurant. D'autres pistes pourraient aussi être considérées pour encourager l'ouverture d'une ou même de plusieurs terrasses sur cette place.

Nous recommandons aussi de prévoir des alimentations en eau, électricité, etc. pour d'éventuels bars, stands et spectacles. Il faut assurer que le projet prévoie les infrastructures pour que la place soit réellement multifonctionnelle.

On se posait enfin la question de savoir s'il n'était pas opportun de mettre le début de la rue du Temple en sens unique afin de supprimer les rebroussements liés à la dépose scolaire. C'est toutefois un élément qui pourrait toujours être ajusté par la suite, si le comportement des automobilistes venait à justifier une telle mesure.

Le groupe PVL soutiendra donc le crédit et l'arrêté correspondant à l'unanimité.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, demande à Madame Schaer de rappeler le numéro de la page du rapport comportant une erreur.

Madame Marlyse Schaer (EAG) répond.

Il s'agit de la page 14, point 3.2. Il y est indiqué : « *La rue du Temple est maintenue à double sens jusqu'à la rue du Château.* » alors que ce n'est pas le cas.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, confirme.

En effet, il s'agit d'un double sens uniquement sur la rue du Temple.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole suite à quelques questions qui ont été posées.

Concernant le puits, sa mise en valeur a été considérée. Nous avons préféré avoir la circulation du côté est de la place, ce qui n'a pas permis, pour des raisons d'aménagement de la partie circulaire, de donner accès au puits.

Beaucoup aimeraient une place sans circulation ; aujourd'hui ce n'est pas possible, mais vous le savez, le projet est évolutif. Le jour où nous trouverons d'autres solutions pour faire évacuer la circulation depuis les centres commerciaux, ce sera possible de rendre la place piétonne. C'est de la musique d'avenir, peut-être même seulement une fois qu'il y aura le tunnel de contournement de Peseux.

Pour les vélos, il faut savoir que la place sera une zone de rencontres, soit avec une vitesse de circulation à 20 km/h et cela permet d'avoir une cohabitation entre les différents utilisateurs de la place, avec bien sûr les piétons qui seront prioritaires.

En résumé, c'est le résultat d'un long processus participatif, avec tous les acteurs impliqués, voisins et commerçants. Personnellement, je suis convaincu que les commerçants trouveront leur bénéfice, avec une meilleure attractivité du centre. C'est vraiment un projet bien ancré. Vous y avez participé, ainsi que les riverains et la population a été informée.

Le Canton soutient ce projet et nous avons des subventions du PA3, de 50% ; tout est donc réuni pour que ce projet puisse se concrétiser au sein de la nouvelle commune de Neuchâtel.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) donne une précision.

Par rapport à la rue du Temple, celle-ci se termine par une impasse, au fond.

En conséquence, quand il y a une livraison ou un déménagement par camions, on ne peut pas mettre la rue à sens unique. A cause de la voûte, à 2m80, les camions sont obligés de faire demi-tour. Cette rue doit donc être bidirectionnelle.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient.

Je n'ai rien à dire sur ce rapport qui est conforme à nos attentes, qui a été discuté en commissions et qui concrétise les idées dont ce conseil a déjà débattu il y a plus de 10 ans !

Je proposerai juste un amendement qui consiste à préciser le montant des subventions. Il aurait la teneur suivante :

« (...) dont à déduire 50% de subventions fédérales et cantonales (...) ».

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lui demande de déposer le texte de cet amendement par écrit.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, au nom du Conseil communal, demande une brève suspension de séance (21h25).

A 21h35, la séance reprend.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Au niveau des chiffres, il convient de préciser que les subventions de 50% du PA3 concernent une grande partie du crédit. Il y a aussi un plafond qui, aujourd'hui, est estimé à CHF 1'500'000.00 de subventions.

Sur la forme, la Confédération demande d'abord une garantie de financement et, ensuite, elle va déterminer les subventions qu'elle va accorder.

En conséquence, le Conseil communal ne recommande pas du tout d'indiquer des subventions chiffrées dans l'amendement, cela sera dangereux vis-à-vis de la Confédération.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, ajoute un point.

Concernant le subventionnement, il y a des règles à respecter, comme cela a été relevé précédemment par Monsieur Sommer.

Je vous rends également attentifs au fait que vous votez aujourd'hui un crédit, mais nous n'avons à ce jour pas la garantie que ces travaux puissent débuter en 2022. Si la nouvelle commune n'a pas le financement nécessaire, elle ne pourra pas entrer en matière pour ces travaux.

Il y a clairement une limite, en terme de dates, déterminée par le PA2 et le PA3.

Pour des raisons financières, si l'agenda ne peut pas être tenu par la nouvelle commune, suite au frein à l'endettement, ces travaux seront retardés et ne seront plus dans le timing imposé par la Confédération et l'Etat.

C'est donc beaucoup trop dangereux d'indiquer dans l'arrêté un tel amendement puisque nous n'avons pas la garantie de l'exécution des travaux dans l'agenda fixé.

Je rappelle encore qu'aujourd'hui il s'agit d'estimations. Nous devons en effet soumettre à la Confédération le calcul exact de ces travaux et ce sera à cette dernière de prendre la décision quant à la hauteur du subventionnement PA3.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) réagit.

Je comprends tout à fait le point de vue du Conseil communal et, dans ce cas-là, je demanderais qu'il retire la phrase, en page 3, deuxième paragraphe, du rapport, dont la teneur est actuellement la suivante : « (...) La Commune pourra donc compter jusqu'à 50% de subventionnement pour la réalisation de ce projet. (...) »

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Ne confondons pas l'ensemble des travaux et les mesures PA3. Le subventionnement se fait sur le PA3 et non pas sur l'ensemble des travaux. Il faut faire cette distinction.

Le financement et la réalisation des travaux doivent être clairement déterminés auprès de la Confédération avec un dossier bien « ficelé » et c'est à partir de là que la Confédération donne son aval sur le subventionnement PA3, et non pas sur l'ensemble des travaux.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) fait une remarque.

Ce n'est pas vraiment ce que je lis dans votre rapport. Il est bien indiqué : « (...) La Commune pourra donc compter jusqu'à 50% de subventionnement pour la réalisation de ce projet. » Peut-être faut-il lire entre les lignes ?

Monsieur Pierre Fahrni (PVL) prend à son tour la parole.

Je propose alors que cette phrase soit modifiée de la manière suivante : « La Commune pourra donc compter jusqu'à 50% de subventionnement pour la réalisation de certains postes de ce projet ».

Madame Mireille Tissot-Daquette (PVL) intervient.

Je n'ai aucun problème avec cette phrase : « jusqu'à 50% », cela correspond à un maximum.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait remarquer que, de toute façon, on n'amende pas un rapport.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Si vous lisez plus avant, il est dit : « (...) Les mesures du PA3 bénéficient d'un subventionnement par la Confédération à hauteur de 40% du coût réel de la réalisation de la mesure. A ce chiffre s'ajoute encore 10% de subventionnement cantonal dans le cadre du programme d'impulsion et de transformation afin d'accélérer la réalisation des mesures du PA3. La Commune pourra donc compter jusqu'à 50% de subventionnement pour la réalisation de ce projet. (...) »

Il est donc bien question de la mesure PA3. Si vous souhaitez encore ajouter que la Commune pourra compter jusqu'à 50% de subventionnement des mesures PA3 pour la réalisation de ce projet, il n'y a pas de problème.

Madame Jacqueline Zosso (EAG) prend la parole concernant le puits.

Personnellement, je regrette qu'on abandonne la visibilité du puits qui témoigne de l'histoire de notre village. Peseux a toujours cherché son eau. Ce puits en est le témoignage et fait partie de notre patrimoine. Je trouve vraiment dommageable que l'on priorise la circulation ou, si vous regardez le plan, les places de parc à l'endroit où se situe ce puits. On donne la priorité à la voiture et à la circulation plutôt qu'au patrimoine.

Cette place est vraiment un lieu qui va nous rassembler et je trouve dommage qu'il ne puisse pas y avoir la visibilité de ce puits qui, en fait, est un grand témoignage de notre histoire.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, pose une question à Madame Zosso.

Avez-vous participé à tous les ateliers ?

Madame Jacqueline Zosso (EAG) répond.

En tant qu'ancienne Conseillère communale, à l'époque, nous avons avec d'autres collègues du Conseil communal, un projet sur cette place de la Fontaine avec la mise en valeur justement de cet élément qui fait partie du patrimoine, c'est-à-dire le puits.

Je trouve dommage que le projet actuel n'ait rien gardé de ce projet qui a pourtant été payé, avec monnaie sonnante et trébuchante tout de même, soit la partie la plus importante qui est ce puits.

Madame Elisabeth Moser (EAG) prend la parole.

Je rappelle juste que j'aurais bien aimé participer aux ateliers si j'avais reçu une invitation, mais dans la Commune de Peseux on invite que le chef de famille !

A cette occasion, mon mari, le chef de famille, s'y est rendu et a insisté à plusieurs reprises pour qu'on fasse, non pas des pistes cyclables, mais un contresens cyclable, puisque les cyclistes ne se déplacent pas seulement d'est en ouest, mais du nord au sud et inversement, de plus en plus d'ailleurs avec les vélos électriques.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) intervient.

Je suis très content de la démarche participative, ce n'est pas si souvent, alors bravo !

Cette place de la Fontaine est un peu une réalisation phare de ces 10-15 dernières années. Il est vrai que je la reçois un peu comme un lot de consolation, après ces 10-15 dernière années où on a essayé de travailler sur le vrai centre de Peseux, soit les supermarchés, puisque c'est là que les gens se retrouvent.

Je me demande même si nous n'avons pas une guerre de retard avec cette place, mais je pense que le vivre ensemble global de Peseux est loin d'être atteint, tant qu'on aura au centre de nos yeux un univers de béton et de voitures.

Monsieur Gaël Duc (PLR) prend la parole à son tour.

J'aimerais dire mon étonnement. Une démarche participative a été engagée avec les ateliers de travail qui a interrogé les commerçants, les riverains. Le projet a été présenté à la population qui pouvait aussi réagir.

Bien sûr, si je demande par exemple à mon fils, il aura d'autres envies que moi sur cette place, comme par exemple des jeux vidéo. Si je demande à une autre personne, elle voudra aussi autre chose.

Ce que nous avons fait, c'est de trouver le meilleur compromis pour l'ensemble de la population.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, annonce le vote, tout d'abord, du rapport.

Je demanderai ensuite à Monsieur Neuenschwander s'il maintient son amendement, et nous voterons si besoin sur cet amendement et sur l'arrêté.

Le rapport est accepté par 29 voix.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande à Monsieur Neuenschwander s'il maintient sa demande d'amendement.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) répond.

Je retire cet amendement, tout en regrettant d'avoir à accepter un rapport qui porte sur un montant qu'on ne connaît pas. Cela peut être CHF 2'125'000.00, cela peut être CHF 3'000'000.00. On ne sait pas.

Je le voterai quand même car le rapport est satisfaisant, mais il faut reconnaître que c'est un chèque en blanc qu'on signe au Conseil communal.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait alors voter l'arrêté.

L'arrêté est accepté par 29 voix.

4) **INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie tout d'abord pour l'ensemble de la clairvoyance et, concernant le dernier rapport, je le répète, il s'agit du fruit d'un long travail qui méritait depuis longtemps d'être réalisé, comme l'a dit Monsieur Heubi.

Certes, le timing n'est pas heureux, car nous sommes à 3 mois de la fusion pour la nouvelle commune. Certains collègues des 3 autres communes se demandent pourquoi nous avons attendu si longtemps. Nous leur avons expliqué qu'il s'agissait d'un projet, avec un long processus participatif, sur toute cette législature.

Le COPIL et nos collègues de nos communes voisines ont parfaitement accepté ce projet. Effectivement, par rapport au timing, ils auraient bien aimé que cela se fasse bien plus tôt. Pour eux, cela leur donne l'impression que Peseux arrive, à la dernière minute, avec ce projet pour le donner à la nouvelle commune fusionnée.

Je remercie également mes collègues du COPIL, nous avons eu une bonne discussion, claire et franche. C'est important en politique d'avoir du respect entre les politiciens.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, clôt la séance.

Contre-appel : 32 présents
7 excusés
2 absents

La séance est levée à 21h50.

Le Président : La rédactrice :

D. Schneuwly V. Niedermann